



Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-59145>

Département(s) de publication : 80

Annonce n° 25-59145

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-24484

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 04/03/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU AMIENS PICARDIE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26800014800125

Ville : Amiens cedex 1

Code postal : 80054

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de mise en conformité du palier ascenseur du RDJ du Fontenoy du CHU AMIENS PICARDIE - RELANCE.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262700

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de mise en conformité du palier ascenseur du RDJ du Fontenoy du CHU AMIENS PICARDIE - RELANCE. Il s'agit d'une relance suite à l'annulation en cours de consultation et à la déclaration sans suite de la procédure initiale (24TE0242) pour motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinir le périmètre des travaux, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (avis initial BOAMP n° 24-143888 publié le 20/12/2024 et avis d'annulation au BOAMP n° 25-8284 publié le 23/01/2025).

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1) Prix des prestations : 60 points Le « Prix » sera apprécié au regard du montant total en euro(s) H.T. indiqué dans l'acte d'engagement qui reprend le montant tel qu'indiqué dans la D.P.G.F., sur 60 points. La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « Prix » des travaux est la suivante : Note de l'offre = (M.O.M.

D. / M.O.N.) x 60 2) Valeur technique de l'offre : 40 points La « Valeur technique » sera appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat sur 40 points et sera décomposée comme suit : - Adéquation de l'équipe dédiée aux travaux à réaliser, notée sur 10 points. - Pertinence de la méthodologie d'intervention pour réaliser les travaux, notée sur 15 points. - Cohérence du planning prévisionnel remis par le candidat au regard des contraintes et du planning général du projet, notée sur 10 points. - Qualité des dispositions prises en faveur de l'environnement (réduction, gestion, recyclage des déchets, optimisation du transport ...), notée sur 5 points. La note finale de chaque candidat sera constituée de la somme des notes obtenues pour chacun des critères. Le total sur 100 points constitue la note définitive du candidat. Les offres sont classées par ordre décroissant de la note définitive. En cas d'égalité de points entre les candidats, le critère « Prix » prévaut. Les critères de jugement des offres et leur pondération figurent à l'article 8.2 du Règlement de consultation.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

o Le lot n°1 « Gros œuvre – Maçonnerie » est attribué à la société RAMERY CONSTRUCTION dont le siège social est situé à Erquinghem Lys (59193) pour un montant global et forfaitaire de 6 314€ HT. o Le lot n° 2 « Menuiserie intérieure – Plâtrerie – Faux plafonds » est attribué à la société SML QUIGNON dont le siège social est situé à Dury (80480) pour un montant global et forfaitaire de 58 579,78€ HT. o Le lot n° 3 « Peinture – Sols souples » est attribué à la société COTE PEINT PRM dont le siège social est situé à Amiens (80080) pour un montant global et forfaitaire de 17 350€ HT. o Le lot n° 4 « Electricité – Courant fort et Courant faible – Système de Sécurité Incendie » est attribué à la société NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE dont le siège social est situé à Frétil (59273) pour un montant global et forfaitaire de 37 493,30€ HT. o Le lot n° 5 « Désamiantage » est attribué à la société EUROPAMIANTE dont le siège social est situé à Mareuil Les Meaux (77100) pour un montant global et forfaitaire de 29 900€ HT.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/05/2025